RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 VALLEES
Société civile immobilière au capital de 4 000 euros
Siège social : 1423 rue Nationale, 45770 SARAN
798 577 862 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 20 juin,

Au siège social,

La soussignée :

Madame Maria GOMES GONCALVES, demeurant [redacted] gérante de la société, gérant de la société 3 VALLEES, société civile immobilière au capital de 4 000 euros, divisé en 400 parts sociales, après avoir rappelé que :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 avril 2024, la collectivité des associés a autorisé la cession par la société DISTRIGROUPE à la société GLOBAL INVEST PATRIMOINE *(société civile au capital de 6 905 521 euros, ayant son siège social* [redacted] *immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 852 157 809)* de cent (100) parts sur les deux cents (200) parts sociales en pleine propriété lui appartenant dans la Société,

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession, que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification dudit acte à la Société,

- suivant acte sous signature privée en date du 1er mai 2024, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement du LOIRET le 31 mai 2024, la société DISTRIGROUPE a cédé à la société GLOBAL INVEST PATRIMOINE cent (100) parts sociales en pleine propriété de 10 euros de nominal chacune,

- l'acte de cession a été signifié à la Société le 19 juin 2024 par exploit de Maître Jérôme BOZZOLI, Huissier de Justice à JARGEAU (45150).

Ces déclarations faites, elle constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 19 juin 2024, jour de la signification de la cession à la Société.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

[redacted]

En application des articles 1366 et suivants du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.